



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 6 février 2019

N° 8 **Dotation pour contraintes particulières à verser au budget de l'Etablissement Public Industriel et Commercial "Théâtre et cinémas de Saint-Maur" au titre de l'exercice 2019**

| | | |
|--|----|--|
| Membres composant le Conseil Municipal | 49 | <i>Télétransmission Préfecture</i> |
| Membres en exercice | 49 | Nomenclature : 8.9 |
| Membres présents | 35 | Numéro : 094-219400686-20190206- lmc128215-DE-1-1 |
| Membres excusés et représentés | 11 | Date réception : 11 février 2019 |
| Membres absents non représentés | 3 | |
| Pour | 43 | |
| Contre | 0 | |
| Abstentions | 3 | |
| Ne prend pas part au vote | 0 | |

Le 6 février 2019 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 35, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 31 janvier 2019.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Étaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Nicole CERCLEY, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Carole DRAI, Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Hélène LERAITRE, M. Henri PETTENI, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjointes
M. Jean-Marc BRETON, Mme Valérie FIASTRE, Mme Sabine CHABOT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Rosa JURADO, M. Pierre GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER, M. Marc COHEN, Mme Nadia LECUYER, M. Claude BAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Pierre-André FIEVET, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés et représentés:

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Geneviève GAUTRAND qui a donné pouvoir à M. André KASPI, M. Laurent DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre GUILLARD, Mme Patricia RIBEIRO qui a donné pouvoir à M. Thierry COUSIN, M. Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à M. Claude BAHIER, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. René GAILLARD qui a donné pouvoir à M. Pierre-André FIEVET, M. Nicolas CLÔDONG qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD, Mme Catherine THEVES qui a donné pouvoir à Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Étaient absents non représentés :

M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Roméo DE AMORIM.

N° 8

OBJET : Dotation pour contraintes particulières à verser au budget de l'Etablissement Public Industriel et Commercial "Théâtre et cinémas de Saint-Maur" au titre de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Finances et projet de ville en date du 30 janvier 2019,

CONSIDERANT les sujétions de service public imposées à l'EPIC « Théâtre et cinémas de Saint-Maur » en termes de fonctionnement, de missions et de choix de programmation

CONSIDERANT la possibilité offerte par l'article L 2224-2 du CGCT d'une prise en charge, à titre dérogatoire, des dépenses d'un Service Public Industriel et Commercial par le budget général

CONSIDERANT l'argumentation développée en faveur d'une dotation destinée à compléter le prix de vente des billets de spectacle et de cinéma

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Décide l'attribution d'une dotation de 1 300 000 € sur le budget de l'EPIC « Théâtre et cinémas de Saint-Maur » au titre de l'exercice 2019

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 6 février 2019, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 11 février 2019
et de l'affichage le 13 février 2019
Le Directeur Général des Services


Frédéric ERZEN

LE MAIRE,




Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.